COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 08 octobre 2021 Envoyée le 08 octobre 2021 Affichée le 08 octobre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 Représentés : 3

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN
Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Marie-Thérèse BICHOFF, Christophe PITILLI à Jean-Paul MICHELLIER,
Véronique BOINON à Sébastien DELATTAIGNANT
Absent : Sabine LEOPOLD
Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/85 – MAINTIEN EN ÉTAT DU GYMNASE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE AU TITRE DU FDEC (Fond Départemental d'Équipement des Communes)
Rapport de Lionel MARQUES FERREIRA, Adjoint

Monsieur Lionel MARQUES FERREIRA rappelle que l'école élémentaire fait l'objet d'un projet de réhabilitation.
La commune travaille actuellement avec la Région sur le montage d'un dossier de subvention européen (FEDER – RÉACT UE) dont le montant minimal alloué serait de 500 000 €. Les travaux concernés par ce projet sont exclusivement liés à la performance énergétique du bâtiment.
Il rappelle également que le Département subventionne cette opération de réhabilitation, au titre du Contrat Territorial de Savoie (CTS), hormis les lots de travaux liés à la performance énergétique, pour compléter la subvention européenne.

De la même manière, il propose de solliciter le Département, à travers le Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC), pour les travaux du gymnase, hors travaux liés à la performance énergétique du bâtiment répertoriés au titre du FEDER.

Le coût de l'opération s'élève à la somme de 137 000 € HT.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté ci-dessus et le coût prévisionnel des travaux,
- **SOLLICITE** le concours financier du Département au titre du FDEC au taux maximum pour la réalisation de cette opération,
- **SOLLICITE** l'autorisation d'entreprendre les travaux avant l'octroi de la subvention éventuelle,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Le Maire,
Julie NOVELLI

Mairie de LA BIOLLE (Savoie)

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 08 octobre 2021 Envoyée le 08 octobre 2021 Affichée le 08 octobre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 Représentés : 3

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN
Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Marie-Thérèse BICHOFF, Christophe PITILLI à Jean-Paul MICHELLIER,
Véronique BOINON à Sébastien DELATTAIGNANT
Absent : Sabine LEOPOLD

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/86 – MAINTIEN EN ÉTAT DE LA SALLE POLYVALENTE DE L'ÉBÈNE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE AU TITRE DU FDEC (Fond Départemental d'Équipement des Communes)
Rapport de Lionel MARQUES FERREIRA, Adjoint

Le Département, à travers le Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) accompagne les collectivités dans le maintien en état de leurs bâtiments communaux.
La commune a un projet de pose de volets roulants et de reprise du sous-bassement intérieur de la salle polyvalente de l'Ébène. Cela contribuera à la performance énergétique du bâtiment et à sa protection contre le vandalisme.
Le coût de l'opération s'élève à la somme de 45 000 € HT.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté ci-dessus et le coût prévisionnel des travaux,
- **SOLLICITE** le concours financier du Département au titre du FDEC au taux maximum pour la réalisation de cette opération,
- **SOLLICITE** l'autorisation d'entreprendre les travaux avant l'octroi de la subvention éventuelle,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Le Maire,
Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 08 octobre 2021 Envoyée le 08 octobre 2021 Affichée le 08 octobre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN
Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Marie-Thérèse BICHOFF, Christophe PITILLI à Jean-Paul MICHELLIER,
Véronique BOINON à Sébastien DELATTAIGNANT

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/87 – MAINTIEN EN ÉTAT DU CIMETIÈRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE AU TITRE DU FDEC (Fond Départemental d'Équipement des Communes)
Rapport de Lionel MARQUES FERREIRA, Adjoint

Le Département, à travers le Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) accompagne les collectivités dans le maintien en état de leurs équipements communaux.
La commune souhaite réaliser la pose d'un abri en bois au cimetière afin de centraliser les opérations de remplissage des récipients d'eau et d'éviter leur dispersion dans tout le cimetière.
Une partie de la haie périphérique sera également plantée.

Le coût de l'opération s'élève à la somme de 21 300 € HT.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté ci-dessus et le coût prévisionnel des travaux,
- **SOLLICITE** le concours financier du Département au titre du FDEC au taux maximum pour la réalisation de cette opération,
- **SOLLICITE** l'autorisation d'entreprendre les travaux avant l'octroi de la subvention éventuelle,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Le Maire,
Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 08 octobre 2021 Envoyée le 08 octobre 2021
Affichée le 08 octobre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN
Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Marie-Thérèse BICHOFF, Christophe PITILLI à Jean-Paul MICHELLIER,
Véronique BOINON à Sébastien DELATTAIGNANT
Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/88 – MAINTIEN EN ÉTAT DE L'ÉGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT AU TITRE DU FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes)
Rapport de Lionel MARQUES FERREIRA, Adjoint

De 2014 à 2019, la commune a entrepris la réhabilitation de l'église relative à la sauvegarde du bâtiment, avec la mise en œuvre de travaux extérieurs, de restauration intérieure, de reprise de décors peints de grande valeur patrimoniale, de renouvellement des installations d'éclairage et de sonorisation, de mise en place d'une solution de chauffage spécifique.
Aujourd'hui, il est indispensable de créer une séparation entre le narthex et la nef, supprimant ainsi la déperdition énergétique due à la vétusté de la porte d'entrée.
Cette séparation sera composée d'une porte verrouillée et vitrée sur toute la hauteur, permettant ainsi aux habitants et gens de passage de contempler l'intérieur de l'église.
Ces travaux permettront également de fermer le baptistère et d'exposer les objets religieux du patrimoine de la commune.

Le Département, à travers le Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) accompagne les collectivités dans le maintien en état de leurs bâtiments communaux.

Le coût de l'opération s'élève à la somme de 6 700,00 € HT.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté ci-dessus et le coût prévisionnel des travaux,
- **SOLLICITE** le concours financier du Département au titre du FDEC au taux maximum pour la réalisation de cette opération,
- **SOLLICITE** l'autorisation d'entreprendre les travaux avant l'octroi de la subvention éventuelle,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Le Maire,
Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 08 octobre 2021 Envoyée le 08 octobre 2021 Affichée le 08 octobre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN
Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Marie-Thérèse BICHOFF, Christophe PITILLI à Jean-Paul MICHELLIER,
Véronique BOINON à Sébastien DELATTAIGNANT
Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/89 - ÉCLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT AU TITRE DU FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes)
Rapport de Lionel MARQUES FERREIRA, Adjoint

Lors du conseil municipal du 23 juin 2021, les élus ont autorisé Madame le Maire a signé une convention de groupement de commande entre les communes de Grésy-sur-Aix et de la Biolle.

Cette convention relative à la maintenance et aux travaux d'éclairage public des deux communes découlait d'une opportunité d'une consultation conjointe d'entreprises pour l'élaboration d'un accord-cadre à bon de commande qui portera sur les prestations de rénovation, modernisation et maintenance de l'éclairage public.
Le montant prévisionnel pour l'année 2021 d'investissement pour la modernisation de l'éclairage est de 20 000 € HT.

Le Département, à travers le Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) accompagne les communes dans les petits projets d'investissement locaux.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté ci-dessus et le coût prévisionnel des travaux,
- **SOLLICITE** le concours financier du Département au titre du FDEC au taux maximum pour la réalisation de cette opération,
- **SOLLICITE** l'autorisation d'entreprendre les travaux avant l'octroi de la subvention éventuelle,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Mairie de LA BIOLLE (Savoie)

Le Maire,
Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 08 octobre 2021 Envoyée le 08 octobre 2021 Affichée le 08 octobre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN
Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Marie-Thérèse BICHOFF, Christophe PITILLI à Jean-Paul MICHELLIER,
Véronique BOINON à Sébastien DELATTAIGNANT
Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/90 – CRÉATION DE PLACES DE STATIONNEMENT – MAISON VITTET – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT AU TITRE DU FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes)
Rapport de Lionel MARQUES FERREIRA, Adjoint

Par délibération n° 2018/48 du 18 juillet 2018, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL de la Savoie pour l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente de la propriété VITTET, située 71 route de La Chambotte.
Le 23 juin 2021, le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à racheter ledit bien, ceci afin de limiter les frais de portage. La signature de l'acte devant le notaire a eu lieu le 30 août 2021.
Avant d'engager des études sur la rénovation du bâtiment, la commune souhaite dès à présent augmenter le parc de stationnement communal en créant un parking d'une quarantaine de places, sur le terrain situé devant la propriété. Ces stationnements permettront un accès direct au stade et au terrain de pétanque qui va être déplacé le long de la route départementale RD1201.
En complément de la rénovation du parking des associations, accès à la nouvelle crèche, prévue au début de l'année 2022, ces travaux permettront à la commune de rendre à la place de l'église sa fonction initiale de place du village.
Le Département, à travers le Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) accompagne les communes dans la création de places de stationnement.
Le coût de l'opération s'élève à la somme de 60 000,00 € HT environ.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté ci-dessus et le coût prévisionnel des travaux,
- **SOLLICITE** le concours financier du Département au titre du FDEC au taux maximum pour la réalisation de cette opération,
- **SOLLICITE** l'autorisation d'entreprendre les travaux avant l'octroi de la subvention éventuelle,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Le Maire,
Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 08 octobre 2021 Envoyée le 08 octobre 2021 Affichée le 08 octobre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN
Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Marie-Thérèse BICHOFF, Christophe PITILLI à Jean-Paul MICHELLIER,
Véronique BOINON à Sébastien DELATTAIGNANT
Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/91 – RESTAURATION DU CHEMIN DE CROIX DE L'EGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE AU TITRE DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MONUMENTAL DE LA SAVOIE
Rapporteur Julie NOVELLI, Maire

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation de l'église, les 14 tableaux du chemin de croix ont été déposés et protégés pendant le temps des travaux et n'ont pas été repositionnés compte tenu de leur vétusté.
Au cours des siècles, ils ont subi de multiples dégradations et notamment la station 10.

Madame Isabelle MOREAUX-JOUANNET, restaurateur de tableaux, a été sollicitée pour établir un devis visant à entreprendre un traitement de restauration complète pour chacun d'entre eux et un traitement particulier de la station 10 pour reprendre l'ensemble des manques, supprimer les repeints, restituer le relief de la peinture d'origine et une réintégration des couleurs minimaliste.

Le montant total de son devis est de 28 208.33 € HT.

Par ailleurs, ces tableaux ont été portés au Répertoire départemental en date du 21 février 2020, compte tenu de leur intérêt patrimonial pour la Savoie. A ce titre, le Conseil Départemental de la Savoie peut être sollicité pour accompagner la Commune dans ces dépenses.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la restauration des tableaux du chemin de croix,
- **DEMANDE** à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Savoie, la subvention la plus élevée possible,
- **DEMANDE** l'autorisation de démarrer les travaux avant la notification de l'éventuelle subvention,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Le Maire,
Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 08 octobre 2021 Envoyée le 08 octobre 2021 Affichée le 08 octobre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN
Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Marie-Thérèse BICHOFF, Christophe PITILLI à Jean-Paul MICHELLIER,
Véronique BOINON à Sébastien DELATTAIGNANT
Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/92 – FONDS D'URGENCE COVID 19 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE
Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Madame le Maire informe que le 18 décembre 2020, l'assemblée départementale a reconduit la mise en place d'un fonds d'urgence COVID 19 pour les collectivités afin de répondre aux problématiques d'urgence auxquelles elles sont confrontées.

Le montant de la subvention maximum par collectivité est déterminé en fonction du nombre d'habitants permanents, soit pour notre commune 5 010.00 €.

Les dépenses doivent être réalisées pendant la période du 01 septembre 2020 à la fin d'année 2021 et pourront être subventionnées à hauteur de 80%.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible au titre du fonds d'urgence COVID 19,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Le Maire,
Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 08 octobre 2021 Envoyée le 08 octobre 2021
Affichée le 08 octobre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN
Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Marie-Thérèse BICHOFF,
Christophe PITILLI à Jean-Paul MICHELLIER,
Véronique BOINON à Sébastien DELATTAIGNANT
Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/93 – FORET COMMUNALE – PLAN DE RELANCE DE L'ETAT – VOLET RENOUVELLEMENT FORESTIER
Rapport de Jérémy MERLETTE

Monsieur Jérémy MERLETTE, conseiller municipal, rappelle que notre commune est propriétaire d'une parcelle forestière bénéficiant du régime forestier et qu'un document de gestion durable a été signé. A ce titre, par délibération n°2021/22 du 3 mars 2021, le Conseil municipal a sollicité l'aide de l'Etat dans le cadre du plan de relance, pour reconstituer le peuplement forestier de la parcelle 8.

Aussi, il convient de confier les prestations suivantes à l'ONF :
- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer pour un montant de 1 500€ HT,
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention,
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

Il précise que le diagnostic ne sera facturé par l'ONF que si le dossier de demande de subventions est accepté.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **DONNE** délégation à Madame le Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution de cette parcelle forestière,

- **DESIGNE** l'ONF pour réaliser les missions ci-dessus,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Le Maire,
Julie NOVELLI

Mairie de LA BIOLLE (Savoie)

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 08 octobre 2021 Envoyée le 08 octobre 2021 Affichée le 08 octobre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN
Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Marie-Thérèse BICHOFF, Christophe PITILLI à Jean-Paul MICHELLIER,
Véronique BOINON à Sébastien DELATTAIGNANT
Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/94 – MISE EN PLACE D'UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Madame le Maire rappelle que la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance prévoit la création de Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

En vertu de l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales, les communautés d'agglomération exercent de plein droit et en lieu et place des communes, la compétence « Dispositifs locaux de prévention de la délinquance ». Dans ce contexte, l'article L. 132-13 du code de la sécurité intérieure prévoit que le Président anime et coordonne les actions qui concourent à l'exercice de cette compétence et, sauf opposition d'une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale concernée, préside un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance, le CISPD favorise l'échange d'informations et permet de définir périodiquement des objectifs à atteindre grâce à l'intervention coordonnée de plusieurs acteurs. Le CISPD regroupe des représentants des services de l'Etat, des représentants des communes ainsi que des représentants d'association, établissements ou organismes œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques. Ainsi, le CISPD permet l'expression concertée des priorités autour desquelles doivent se mobiliser les différents acteurs.

Le conseil communautaire du 21 septembre 2021 a validé le principe de constitution d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

La mise en place d'un CISPD restant subordonnée à l'absence d'opposition des communes membres, il est précisé que si une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale du territoire s'oppose à la création du CISPD, celui-ci ne pourra pas être créé.

La commune sera représentée au sein du CISPD par le maire ou son représentant, conformément à l'article D. 132-12 du Code de la Sécurité Intérieure. La composition du CISPD sera actée par arrêté du Président de Grand Lac.

2021/94 – MISE EN PLACE D'UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Rapport de Julie NOVELLI, Maire

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **APPROUVE** la création du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD),

Madame le Maire désigne Monsieur Philippe DA SILVA LOPES, 3ème Adjoint délégué aux affaires scolaires et la Jeunesse en tant que représentant de la commune de La Biolle au sein du CISPD.

Le Maire,
Julie NOVELLI

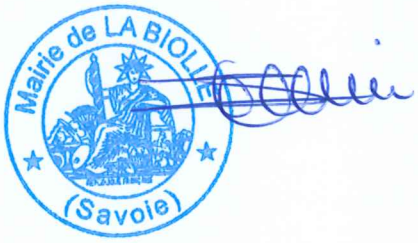

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 08 octobre 2021 Envoyée le 08 octobre 2021 Affichée le 08 octobre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21 Représentés : 3

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN
Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Marie-Thérèse BICHOFF, Christophe PITILLI à Jean-Paul MICHELLIER,
Véronique BOINON à Sébastien DELATTAIGNANT

Sébastien DELATTAIGNANT ne prend pas part au vote ainsi que Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/95 – CRECHE LES P'TITS POMPONS – CONTRAT DE LIVRAISON DE REPAS
Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Madame le Maire indique que depuis l'ouverture de la nouvelle crèche, la Caisse d'Allocations Familiales oblige la commune à fournir les repas aux enfants, pour continuer à bénéficier de la Prestation de Service Unique (PSU).
Une étude a été menée auprès des communes voisines et plusieurs prestataires ont été sollicités.
La Société LEZTROY-SAVOY, située à Serrières en Chautagne, a remis la meilleure offre.
LEZTROY-SAVOY favorise l'élaboration de produits bruts frais en respectant le rythme des saisons, selon les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire de la profession. Elle confectionne des repas sains en introduisant des produits frais Bio (40%), Label Rouge, IGP et AOP, issus au plus proche des producteurs locaux. Les produits élaborés par l'agro- sont bannis des menus et des procédés de fabrications. Les menus sont établis avec un souci constant d'équilibre et de variété selon les saisons.
Il est nécessaire de signer un contrat avec le prestataire pour la livraison des repas. Ce contrat a pour finalité de définir les conditions d'exécution des prestations.
Madame le Maire précise que ce contrat est d'une durée indéterminée, chacune des parties ayant la possibilité d'en faire cesser l'effet à tout moment pour une fin de mois calendaire.
Les prix, en €uros Hors Taxes, sont fixés comme suit :
Bébés : 3.60€ le repas et 0.60€ le gouter
Moyens Grands : 4.06€ le repas et 0.95€ le gouter
Ces prix courent jusqu'au 31 août 2022, ils seront révisés chaque année dans le cadre de la réglementation en vigueur.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du contrat de livraison de repas,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce contrat et tout document afférent.

Le Maire,
Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 08 octobre 2021 Envoyée le 08 octobre 2021
Affichée le 08 octobre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN
Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Marie-Thérèse BICHOFF,
Christophe PITILLI à Jean-Paul MICHELLIER,
Véronique BOINON à Sébastien DELATTAIGNANT
Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/96 - LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL – BAIL
Rapporteur Fabien COUDURIER

Monsieur Fabien COUDURIER, Adjoint, rappelle que par suite du déménagement de l'auto-école, les locaux communaux sont libérés.
Madame Julie MICHELLIER désire louer ce local sis 118 route de La Chambotte, à compter du 1er novembre 2021, pour exercer l'activité professionnelle d'ostéopathe.

Il propose la signature d'un bail professionnel de 6 ans avec un loyer mensuel de 11.75 € HT le m², soit 514.65 € HT pour 43.80 m² et un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du bail professionnel,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce contrat et tout document afférent

Le Maire,
Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.
Date de convocation : le 08 octobre 2021 Envoyée le 08 octobre 2021
Affichée le 08 octobre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 19 Représentés : 3

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN
Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Marie-Thérèse BICHOFF, Christophe PITILLI à Jean-Paul MICHELLIER,
Véronique BOINON à Sébastien DELATTAIGNANT
Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/97 - BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2021
Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Madame le Maire indique que depuis l'adoption du budget le 14 avril 2021, de nouvelles recettes et dépenses sont à inscrire.

La Caisse d'Allocations Familiales, la Région, l'Etat et la Fédération Française de Football Amateur nous ont attribué des subventions permettant la réalisation de nouveaux travaux.
Des écritures d'ordre budgétaire sont à prévoir.

Il convient donc de prévoir un réajustement des différents comptes.
Ces écritures non prévues modifient le budget de la manière suivante :

BUDGET COMMUNAL **FONCTIONNEMENT**

Compte	Nouvelles Recettes	Montant
6419	Remboursement rémunération	6 600,00
73224	Fonds départemental des DMTO	-8 600,00
7588	Autres produits divers	2 000,00
	TOTAL	0,00

Compte	Nouvelles Dépenses	Montant
60623	Alimentation	-3 000,00
60633	Fournitures de voirie	-2 000,00
6067	Fournitures scolaires	1 200,00
6068	Autres fournitures	-5 000,00
611	Contrat de prestations	-5 000,00
615221	Entretien de batiments	2 000,00
61524	Bois et foret	-2 000,00
6226	Honoraires	19 000,00
6227	Frais d'actes et contentieux	10 000,00
6262	Frais de télécommunication	2 000,00
6281	Concours divers	300,00
6512	Droits d'utisation - informatique	10 000,00
6688	Autres	-22 000,00
739223	Fonds de Péréquation Intercommunal	-5 500,00
	TOTAL	0,00

2021/97 - BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2021
Rapport de Julie NOVELLI, Maire

INVESTISSEMENT

Compte	Nouvelles Recettes	Montant
49-1322	Batiments - Région	6 200,00
27638	Autres établissements publics	314 275,31
60-1328	Vestiaire de foot - Autres	10 000,00
63-238	Sécurisation Villards - avance sur travaux	-9 200,00
238/041	Avance sur travaux	9 200,00
64-1328	Batiment intergénérationel - Autres	1 500,00
64-1331	Batiment intergénérationel - DETR	30 000,00
64-16818	Batiment intergénérationel - Autres preteur	31 168,00
	TOTAL	**393 143,31**

Compte	Nouvelles Dépenses	Montant
21-2182	Service technique - Matériel de transport	20 000,00
49-2313	Batiments - Construction	10 000,00
61-2138	Réserve foncière - Autres constructions	314 275,31
61-2138	Réserve foncière - Autres constructions	-22 000,00
63-2315/23	Sécurisation Villards - Installations techniques	-9 200,00
2315/041	Sécurisation Villards - Installations techniques	9 200,00
64-2313	Batiment intergénérationel - Construction	-25 000,00
962-2313	Groupe scolaire - Construction	25 868,00
981-2315	Voirie communale - Installations techniques	70 000,00
	TOTAL	**393 143,31**

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 4 abstentions

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2021.

Le Maire,
Julie NOVELLI

Mairie de LA BIOLLE (Savoie)